



# CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE



## BULLETIN MUNICIPAL

N°9 Juillet 2018



### ÉDITO

L'été s'est installé, tout revit après un hiver bien long et un printemps pluvieux, les hommes sont sortis de leur torpeur la nature a repris ses couleurs et son exubérance... Mais rien ne s'était arrêté pour autant, ainsi les travaux d'adduction d'eau potable dans le bourg ont rythmé la vie des habitants durant cette période, puis l'aménagement du haut du bourg a commencé et sera bientôt terminé ; le Bourg va redevenir paisible et chacun pourra apprécier les nouveaux aménagements.

Je remercie les habitants d'avoir supporté tous ces travaux durant de longs mois sans trop se plaindre...

Au mois d'avril les comptes administratifs de 2017 ont été approuvés et ils font apparaître un résultat global excédentaire de 100 657,00 € pour le budget principal et un résultat global excédentaire de 5 184,45 € pour le service assainissement. Ces bons résultats permettent à la commune d'investir et de maintenir des taux d'imposition très bas et qui n'ont pas été modifiés pour l'année 2018.

Le budget principal de 2018 a également été voté pour un montant de 291 528,00 € en fonctionnement et de 315 394,00€ en investissement.

Le budget d'assainissement s'établit pour sa part à 14 352,00€ en fonctionnement et à 12 858,00€ en investissement.

Vous noterez l'importance de l'investissement du budget principal cette année.

Vous trouverez dans ce bulletin comme à chaque fois les comptes rendus des conseils municipaux que nous nous faisons un devoir de vous restituer dans leur intégralité. Si vous souhaitez en prendre connaissance plus rapidement vous pouvez les retrouver sur le site de la commune «[champagnac-la-noaille.fr](http://champagnac-la-noaille.fr)» où ils sont très rapidement mis en ligne.

Vous y trouverez également vos rubriques habituelles avec notamment les pages réservées aux associations et la présentation des diverses manifestations qui auront lieu cet été à Champagnac.

Bonne lecture.

Je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances.

J.P. Valadour

Bel été et bonne lecture



## RETOUR EN IMAGES



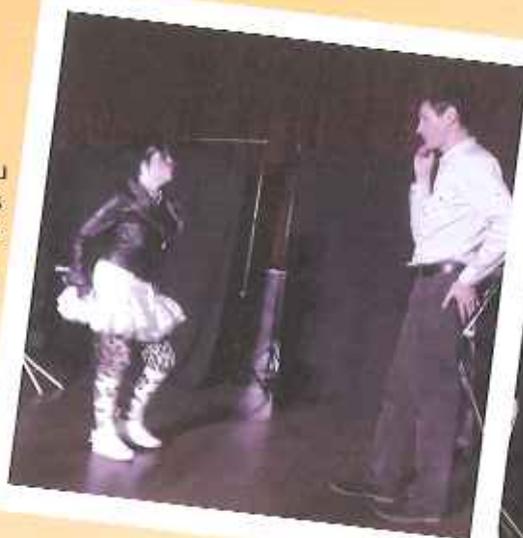
### *Vœux du Maire - 6 janvier*

Vous êtes venus nombreux à cette petite cérémonie pour recevoir les vœux du maire. Ce moment convivial s'est terminé autour d'un pot amical préparé par les conseillères et conseillers municipaux

### *Conférence-spectacle «Des pieds à la tête» Dimanche 25 février*

Dans le cadre de la semaine du cerveau nous avons assisté dans la salle des fêtes de Champagnac à une « conférence » sur le fonctionnement du cerveau. Sous la forme d'une pièce de théâtre nous avons exploré les mécanismes du système neurologique.

Le conférencier Antony Czarneck maître de conférence à la Sorbonne Université et chercheur au laboratoire Neurosciences Paris Seine et Sandrine Karam comédienne-clown de la compagnie La Monarchie des Pucès ont réalisé une prestation instructive, hilarante et décalée.



### *Commémoration - 8 mai*

Toujours émouvants ces instants de recueillement à la mémoire de ces hommes et femmes disparus dans de terribles conflits.

### *Champagnac en fleurs*

*Merci à  
Fernande Pinho  
pour ces belles  
réalisations colorées !  
(voir en page 1)*

## Le Commerce de Proximité



### Chez Sophie et Tonio

Sophie Chauvanet et Tonio Pinto Seixas sont Champagnacois, du Feyt plus exactement, ils ont rouvert depuis quelques

mois la boucherie de Rosiers d'Egletons, rue de l'ancien lavoir. Tonio, boucher et fier de l'être, propose de l'excellente viande de bœuf, veau, porc, volaille, exclusivement régionale. Tonio travaille également la charcuterie, les pâtés, les saucisses etc... Sophie excelle dans la partie traiteur, vous la trouverez surtout derrière les fourneaux où elle prépare de bons petits plats cuisinés. C'est le temps des grillades faites-vous plaisir et goûtez les brochettes de bœuf provençale, volaille citron romarin ou miel, aiguillette de canard au piment d'Espelette ... un régal.

Pour être au plus près des Champagnacois, leur projet est d'organiser une fois par semaine dans le bourg de Champagnac une livraison groupée de vos commandes passée par téléphone.

**Boucherie Charcuterie Traiteur tél : 05 87 01 03 93**

**Ouvert du mardi au samedi de 8 h à 12 h 30**

**et de 16 h à 19 h**

**Le dimanche matin de 9 h à 12 h 30**

Puis en sortant de **chez Sophie et Tonio** faites quelques pas sur votre gauche, traversez la rue et vous trouverez

l'excellente  
boulangerie  
pâtisserie  
**«Les Délices  
Rosierois»**



## Spectacles

**MARDI 14 AOÛT à 21H - SALLE DES FÊTES**

### FESTIVAL DE LA LUZEGE

#### « FEU LA MÈRE DE MADAME »

#### et « HORTENSE A DIT JE M'EN FOUS »

de Georges Feydeau

« Avec ces deux pièces courtes de Feydeau, on soulève le voile pudique de la vie à deux, lorsqu'elle dérape, que chacun accumule concessions et petites bassesses. Le rire naît de ces situations où s'empilent les mensonges et la mauvaise foi. Acculés jusqu'au ridicule, les protagonistes touchent au tragique, et c'est le genre humain qui en prend pour son grade.

Tout y passe... C'est débordant, cruel, hilarant et totalement actuel.

Loin de l'image un peu vieillotte que l'on peut se faire de Feydeau, c'est cette puissante et joyeuse vitalité que nous voulons porter à la scène. »

**Un conseil :** Les spectacles ayant lieu pour la plupart de nuit et en plein air, nous vous conseillons de bien vous couvrir... Pour les cigales imprévoyantes, quelques couvertures seront à disposition à la billetterie.

**La Bonne Etoile (Bar du festival) vous accueille avant et après le spectacle. Pour boire un verre, déguster une assiette sous les étoiles**

#### TARIFS :

• 12€ Plein tarif pour les spectacles (18 ans et plus)

• 8€ : Tarif réduit (9 à 17 ans, étudiants, demandeurs d'emploi) /

• Gratuité Jusqu'à 8 ans

#### IL EST VIVEMENT

#### CONSEILLE DE RESERVER

Les caisses sont ouvertes une heure avant le début du spectacle.

Les réservations sont garanties jusqu'à 15 minutes avant le début du spectacle.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT  
OU DEMANDE DE  
RÉSERVATION**

Appeler au 05 55 27 90 57 ou

au 06 19 22 74 05

[www.laluzège.fr](http://www.laluzège.fr)

**SAMEDI 17 NOVEMBRE à 19 H - SALLE DES FÊTES**

### LEZ'ARTS ET SALAMANDRE

#### Concerts et spectacles dans nos campagnes

#### CIRQUE ET CONCERT À 19H

**MORGAN, THEOPHILE, CAMILLO Totos (30mn)**

Des briques en bois, des balles de jonglage et 3 amis ...

#### **CIE C'EST PAS PERMIS Tous tes permis (45 mn) À 19H30**

C'est l'histoire d'un drôle de bonhomme qui a des rêves plein la tête ...

**\*Pause Buvette Repas à 20h30\***

#### **I AM A BAND Fabien Bréart, bassiste et guitariste. À 21H30**

Une musique dépouillée, délestée de tout superflu ...

#### TARIFS :

10€ / 5€ :

Tout public à partir de 5 ans

**CONTACT ET INFORMATION**

Appeler au 06 07 39 24 29

[www.lezartsetsalamandre.com](http://www.lezartsetsalamandre.com)

[jlmdo.com](http://jlmdo.com)



# Conseils municipaux

## SÉANCE DU 04 AVRIL 2018

### 1 • Comptes administratifs et comptes de gestion 2017

#### a) Compte administratif principal

Le compte administratif présentant un résultat excédentaire de 143 627,29 € en section de fonctionnement et un besoin de financement de 42 970,29 € en section d'investissement est approuvé à l'unanimité.

#### b) Compte administratif assainissement

Le compte administratif présentant un résultat global excédentaire de 5 184,45 € est approuvé à l'unanimité.

### 2 • Affectation des résultats

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement, soit 42 970,29 €. Le report en section de fonctionnement sera donc de 100 656,29 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

### 3 • Vote des taux des taxes communales

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification 2018 des taux d'imposition des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2018, soit :

Taxe d'habitation	5,85 %
Taxe foncière bâti	11,91 %
Taxe non foncière non bâti	73,94 %

### 4 • Budgets 2018

#### ↳ Budget principal

Le budget est approuvé à l'unanimité pour un montant de 291 528,00 € en section de fonctionnement et de 315 394,00 € en section d'investissement.

#### ↳ Budget assainissement

Le budget est approuvé à l'unanimité pour un montant de 14 352,00 € en section d'exploitation et de 12 858,00 € en section d'investissement.

### 5 • Adhésion de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières au SYTTOM 19

Par délibération du comité syndical en date du 4 mai 1994, le SIRTOM de la région d'Egletons adhère au SYTTOM 19 en vue de lui déléguer le transport et le traitement des ordures ménagères. Suite à la dissolution du SIRTOM au 31 décembre 2017, la compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers est assurée directement par la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.

Par délibération en date du 12 février 2018, le Conseil Communautaire a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières au SYTTOM

19 pour lui transférer, comme auparavant, la compétence du transport et du traitement des ordures ménagères.

Or, cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes, à la majorité qualifiée, soit deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières au SYTTOM 19 pour la compétence de transport et de traitement des ordures ménagères ;
- Charge Monsieur le Maire de faire parvenir la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ussel et d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

## 6 • Modification de la délibération pour emprunt

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la séance du 13 décembre 2017 il a été décidé de réaliser un emprunt de 100 000 € pour financer les travaux d'aménagement du bourg et de voirie. Cet emprunt n'étant pas réalisé, il informe le Conseil Municipal des taux d'intérêts actuels.

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions effectuées par deux banques et après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant qu'aucun contrat n'a encore été signé, décide d'annuler la délibération N° 2017/34 et de la remplacer par :*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide*

- de retenir la proposition du Crédit Agricole ;
- de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant maximum de 100 000 €, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de 15 ans
- Taux d'intérêt fixe de 1,35 %
- Périodicité des échéances : annuelle
- Échéances : constantes

- d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir et toutes pièces relatives à cet emprunt.

## 7 • Travaux de voiries et eaux pluviales

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de voirie 2018 se feront sur la VC 17 rue du Faou et de la bergerie, la VC 10 au village du Feyt et la création de la VC de Lachaud.

## 8 • Questions diverses

- ➔ **Tour du Limousin** : l'étape EGLETONS – UZERCHE traversera Champagnac le 17 août (voir encart pages 10/11)
- ➔ **Festival de la Luzège** : une représentation aura lieu à Champagnac le 14 août. (voir encart page 3)



### PETITE PENSÉE POSITIVE...

L'optimisme désigne chez l'être humain un état d'esprit qui perçoit le monde et l'univers de manière positive.

Le fondement de l'optimisme remonte à Socrate ; Platon l'a professé, puis Aristote.

Un simple sourire a un impact sur votre santé physique et psychologique. Sourire permet de changer son état d'esprit et d'enclencher un cercle vertueux.

Le matin « enfilez votre plus beau sourire du cœur et levez-vous de BONHEUR ! »

# SÉANCE DU 30 MAI 2018

## 1 • Enquête publique du chemin de Miginiac, conclusions du commissaire enquêteur

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enquête publique relative à l'aliénation d'une partie du chemin rural de Miginiac, devant la maison de M. Dubot, s'est achevée le 24 avril 2018.

Il présente ensuite le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les conclusions de l'enquête publique présentées par le commissaire enquêteur,
- Autorise le déclassement, et la cession à M. DUBOT Christophe, d'une partie du chemin rural,
- Décide que la vente sera passée par Me SAGEAUD, Notaire à Lapeau,
- Donne pouvoir et signature au Maire, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

## 2 • Demande de dérogation certificat d'urbanisme

M. le Maire rappelle que la commune de Champagnac-la-Noaille située en zone de montagne et ne disposant pas de document d'urbanisme, est soumise à l'article L122-7 du code de l'urbanisme permettant de déroger aux règles de construction en continuité, dans les conditions définies à l'article L111-4-4 du même code.

Il informe le Conseil Municipal que M. VEYSSET Laurent souhaite construire une maison d'habitation principale sur la parcelle A 349, située à « Les Baumes » et demande qu'une dérogation soit accordée pour autoriser cette construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant que :

- Un certificat d'urbanisme N° CUB 019 039 11 H2001 a été accordé le 4 mars 2011,
- M. VEYSSET a acquis ce terrain comme terrain à bâtir,
- La construction n'a pu se faire en raison de problèmes familiaux,
- aucun frais de desserte ne sera à la charge de la commune (terrain desservi en eau, électricité, voirie)
- la commune ne subit aucune pression foncière due au développement démographique
- la dérogation demandée est compatible avec les objectifs de protection des terres agricoles (cette parcelle n'est plus en zone agricole depuis le CU accordé le 4 mars 2011)
- il convient que la commune encourage l'installation de jeunes sur la commune

Demande une dérogation aux règles de construction afin d'autoriser M.VEYSSET à construire sur la parcelle A 349 une maison d'habitation à titre de résidence principale

Le Conseil Municipal demande que cette délibération soit soumise pour avis conforme à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

## 3 • Subventions diverses

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions présentées par trois associations qui vont organiser des manifestations sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder :

à Lez'arts et Salamandre	100 €
au Festival de la Luzège	100 €
au Tour du Limousin	100 €

## 4 • Demande de subvention pour la création de la VC de Lachaud - Contrat 2018/2020 avec le Conseil Départemental

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que le Département propose la contractualisation des aides aux communes pour 2018-2020. Cette contractualisation permettra de garantir l'accompagnement des projets prioritaires des communes.

Les projets retenus pour Champagnac sont :

- ➡ Création de la voie communale de Lachaud
- ➡ Remplacement du chauffage de la salle polyvalente
- ➡ Jointement des escaliers de l'église
- ➡ Restauration de la cloche de la chapelle de Miginiac
- ➡ Voirie communale

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

## 5 • Désignation d'un délégué à la protection des données

Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) Désignation d'un délégué de la protection de données (DPD)

Il est exposé que, à compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Son rôle sera de

<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Informier et conseiller</b> l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;</li><li>• <b>Réaliser l'inventaire et la cartographie</b> des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;</li><li>• <b>Conseiller, accompagner</b> à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;</li><li>• <b>Contrôler et veiller au respect du règlement</b> et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;</li><li>• <b>Piloter la conformité</b> en continu et <b>identifier les actions à mener</b> au regard des risques sur les droits et libertés des personnes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Concevoir des actions</b> de sensibilisation ;</li><li>• <b>Conseiller l'organisme</b> sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;</li><li>• <b>Coopérer avec la CNIL</b>, autorité de contrôle ;</li></ul> <p>Le Délégué à la Protection des Données (DPD) n'est pas le responsable des traitements. Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.</p>
--	---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD) et autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

## 8 - Questions diverses

### ➤ RPQS du service de l'assainissement collectif

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation du rapport 2017, le Conseil Municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Champagnac.

### ➤ RPQS du service de l'eau, syndicat des eaux du Morel

Après présentation du rapport 2017 établi par le syndicat des eaux du Morel, le Conseil Municipal, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable.

## 1 - Débat sur le PLUI

M. le Maire rappelle que le conseil communautaire a prescrit l'Élaboration du Plan Local D'Urbanisme Intercommunal le 14 décembre 2015.

M. le Maire rappelle les conditions de réalisation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) :

- l'ensemble des Maires a constitué le comité de pilotage et définit lors de réunions thématiques les orientations générales du projet ;
- l'ensemble des élus municipaux a participé au travail de terrain organisé sur chaque commune ;
- le projet a été présenté en séance plénière à l'ensemble des élus le 14 mai 2018 ;
- le projet a été présenté aux personnes publiques associées le 17 mai 2018 ;
- le projet a été présenté à la population lors de trois réunions publiques à Égletons, Lapeau et Marcillac La Croisille respectivement le 29 mai 2018 et les 5 et 14 juin 2018.

Par ailleurs M. le Maire rappelle que le projet a été mis à disposition de chaque personne voulant s'en saisir et y apporter amendement.

M. le Maire rappelle les orientations générales du PADD :

- Appuyer le développement sur l'armature territoriale
- Équiper le territoire, miser sur l'efficacité des réseaux et la complémentarité de l'offre
- Valoriser l'économie locale pour un développement durable
- L'environnement, fondateur d'un projet de territoire durable

Après cet exposé, M. le Maire déclare le débat ouvert :

**Le Conseil Municipal regrette que les constructions nouvelles soient impossibles dans les hameaux de moins de cinq habitations, alors que les réseaux et la voirie existent.**

**Le Conseil Municipal souhaite aussi que les constructions nouvelles restent dans le style d'architecture des maisons traditionnelles du lieu**

**Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD.**

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

## 2 - Lotissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier du lotissement avait été confié à Maître COUTURON, Notaire à Égletons et que le prix de vente des lots avait été fixé à 10 € le m<sup>2</sup>, par délibération du 16 octobre 2009.

Il explique ensuite au Conseil Municipal que Maître COUTURON a cessé son activité et son étude a été reprise par Maître Pierre JOYEUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de confier le dossier à Maître Pierre JOYEUX, notaire à EGLETONS,
- dit que le prix de vente des lots est inchangé, soit 10 € le m<sup>2</sup>
- donne signature à M. Le Maire pour les actes de vente à intervenir.

# Infos diverses



## TRAVAUX EN COURS

Les travaux d'adduction d'eau potable commencés en octobre par l'entreprise Corvisier sont maintenant terminés ; dans le même temps les réseaux aériens aux entrées est et ouest du Bourg ont été enfouis, les fils électriques et téléphoniques aériens ont été supprimés et les poteaux téléphoniques enlevés. Subsistent encore les poteaux électriques dont l'enlèvement ne saurait tarder.

Les travaux d'aménagement du bourg ont commencé fin mai et devraient être terminés pour le 15 juillet. Un cheminement piétonnier a été créé en continuité de l'existant depuis la mairie jusqu'au lotissement communal, les eaux pluviales ont été canalisées sur tout ce secteur et un espace vert a été créé au croisement de la route départementale et de la rue du Faou. Le département a quant à lui procédé à la rénovation de la chaussée par la pose d'un enrobé.

Des travaux d'adduction d'eau pluviales ont été réalisés dans la rue du Faou et d'autres vont l'être dans la Charrière Profonde ou le profond fossé va être « busé » supprimant ainsi un danger et permettant l'élargissement de la chaussée.

Les travaux de réfection de voirie ont été réalisés cette année au Feyt et au Châtaignier dans les rues de la Bergerie et du Faou. La nouvelle voie communale à Lachaud est terminée supprimant un point de circulation dangereux.

**Tous ces travaux d'aménagement, d'adduction d'eaux pluviales et de réfection de voirie ont été réalisés par l'entreprise Eurovia.**



## LOTISSEMENT COMMUNAL

Un compromis de vente a été signé pour le dernier emplacement du lotissement communal et une nouvelle habitation devrait donc apparaître à partir du mois de septembre.

## NOUVEAUX HABITANTS À LACHAUD

Depuis quelques semaines les nouveaux propriétaires de la maison Teindas à Lachaud ont pris possession des lieux.



## LES DÉCHETS VERTS

Certains Champagnacois ont sollicité la mairie pour avoir à disposition dans le bourg une benne pour les déchets verts. Effectivement les déchets issus de la tonte peuvent représenter un volume important mais pour répondre aux besoins de chacun il serait nécessaire de mettre une benne dans chaque hameau ; ce qui n'est pas envisageable pour des questions de coût.

**En effet les tarifs pratiqués par la communauté communes pour une benne sont les suivants :**

Location de la benne	85 €
Transfert de la benne	130 €
Traitement des déchets verts	41,45 € la tonne

### LA DÉCHÈTERIE DE ROSIERS D'EGLETONS

Route de Lappleau  
19300 Rosiers d'Egletons  
Tél. : 05 55 93 35 01 / 06 08 63 71 53

DU LUNDI AU VENDREDI  
8h30 - 12h / 13h30 - 17h

LE SAMEDI  
8h30 - 12h / 13h30 - 18h

(Fermeture les dimanches et jours fériés)

Vous pouvez déposer gratuitement vos déchets verts à la déchèterie ou créer un compost dans votre jardin.

La valorisation des déchets verts et ménagers est possible par le compostage, qui est une technique biologique naturelle de fermentation aérobie. Faites votre choix, tas ou bac ? Vous avez à votre disposition une large gamme de méthodes et de matériels pour faire votre compost.

Cette technique permet de réduire d'au moins un tiers la quantité de déchets à traiter. Elle empêche également le brûlage à l'air libre de déchets verts parfois utilisé alors qu'il est interdit par les règlements sanitaires départementaux.

Le produit final est l'humus qui est utilisé dans l'amendement des sols. Un cycle de retour des matières organiques dans les sols est donc réalisé, tout en diminuant l'apport d'engrais.

## PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le projet est la résultante d'un processus de co-construction qui a permis au comité de pilotage de définir les orientations stratégiques par thématique. Chaque maire y a participé et la participation a été forte. Il est aussi conjointement le résultat du travail de chaque conseil municipal qui a pu, lors des réunions de terrain promouvoir ses idées forces, à l'échelle locale. Le PADD a été présenté en séance publique à trois reprises, de même qu'aux personnes publiques associées. Il fait aujourd'hui consensus.

Pensé sur l'horizon 2035, le projet se résume sur les termes suivants ; « un territoire de ruralité moderne ». Il est construit sur cette idée que l'identité rurale du territoire, associée à une situation favorable, doit permettre **d'accroître son développement et de renouveler les effectifs**. Mais hormis le fait économique, le territoire doit **préserver son image rurale**, naturelle, dynamique. **La proximité** est alors le maître mot des actions, urbaines, sociales, médicales, ludiques... qui seront entreprises.

L'objectif est **d'accueillir 1 100 habitants** supplémentaires d'ici 2035 afin de confirmer le rebond démographique du territoire et pallier au vieillissement naturel de sa population résidente. Fort du potentiel de sa ville centre, le territoire **va s'appuyer sur son armature territoriale** pour proposer un développement équilibré. Mais chaque commune sera, dans le sillage des pôles, amenée à se développer, c'est l'esprit d'un **développement pour tous**, équilibré et rationnel. C'est aussi la volonté de créer une dynamique de réseau où le territoire ne se compose pas de vides et de pleins, et où **l'offre d'habitat est riche et variée**. Il faudra à minima **1 500 logements** pour parvenir à cet objectif, qui grâce à une logique de densité adaptée ne nécessitera que **240 hectares**, soit 35 % de moins qu'au fil de l'eau, en considérant les densités actuelles. Pourtant avec une densité moyenne de 6 logements à l'hectare, l'offre restera variée et attractive pour que chacun puisse vivre en milieu plus urbain ou rural, dense ou plus aéré.

**Le développement des équipements** sera au cœur du projet, mais dans une logique de proximité. Pas de grands équipements mais un **accès facilité à tous**. Les logiques commerciales seront identiques, en préférant **le commerce de proximité** à celui des grandes surfaces. Pour assurer les déplacements, le territoire proposera **des aires de services aménagées** permettant d'abord de **partager les trajets**, ensuite de recharger ses véhicules et demain, peut-être, de proposer des sites de véhicules autonomes. C'est le monde de demain qui se pense aujourd'hui, **le développement d'un réseau numérique** très haut débit pour tous en sera le premier acte fort. L'économie en sera boostée, le territoire adapté et les modes de consommation facilités.

**Préparer l'entrée dans la deuxième partie du 21ème siècle, tout en conservant ses atouts millénaires, tels l'eau ou la biodiversité, voilà le défi de ce projet, autant que son ambition.**



## OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE REVITALISATION RURALE (OPAH-RR)

### Qu'est-ce qu'une OPAH ?

C'est un dispositif d'amélioration de l'habitat qui permet aux propriétaires occupants et aux bailleurs de **bénéficier de conseils, d'aides financières et d'une assistance technique gratuite** tout au long du projet de rénovation de leur logement.



**Champagnac fait partie des communes concernées par ce dispositif.**

### Quels objectifs ?

Les travaux aidés doivent **permettre de mieux vivre dans le logement** en :

- le remettant aux normes
- l'adaptant à la perte d'autonomie ou au handicap
- améliorant la performance énergétique et en économisant de l'énergie.

Ce dispositif vise également à **remettre sur le marché des logements vacants** (en centre-bourg notamment)

### Quand ?

Le dispositif est opérationnel pour une durée de **5 ans, de janvier 2018 à décembre 2022.**

### Pour qui ?

**Pour les propriétaires privés :**

- du logement principal qu'ils occupent ou qu'ils vont occuper
- d'un ou plusieurs logements qu'ils louent ou souhaitent louer en résidence principale
- d'un ou plusieurs logements vacants

Les logements concernés doivent avoir **plus de 15 ans** et se situer sur le territoire du Pays Haute-Corrèze Ventadour.

### Une assistance technique gratuite :

*Le Pays Haute-Corrèze Ventadour met en place un service d'accompagnement technique personnalisé et gratuit pour les particuliers pour les guider dans leur démarche.*

*Pour en savoir plus : Philippe Salle, chargé de mission Habitat  
05 32 09 19 52 / 06 79 09 08 46  
habitat@payshautecorrezeventadour.fr  
www.payshautecorrezeventadour.fr*



## BIBLIOTHÈQUE

Toujours une fois par mois de 15 h à 16 h 30  
Le mardi : 31/07 - 28/08 - 25/09 - 30/10 - 27/11  
et en décembre le mardi 18

## ÉTAT CIVIL

### DÉCÈS

Fabrice PORCHER le 07/05/2018 le Bourg  
Louis MANOUX le 20/06/2018 le Bourg  
Jeannine POMIER le 03/07/2018 Les Granges  
Marie-Thérèse BERNARD le 07/07/2018 Sévezergue

# Le mot des associations

## ASSOCIATION CHEZ NOUS À CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

Le 23 Juin à 9h30, sous un beau soleil, la première activité estivale de *Chez-Nous à Champagnac-la-Noaille* a débuté par une balade à Combrignac sur le thème des plantes médicinales. Sous la houlette de Philippe Faury, les participants (environ une quinzaine) sont allés à la découverte de plantes et fleurs qui nous sont familières à l'œil, mais combien méconnues au titre de leurs multiples vertus pour le corps et l'esprit. Ils en sont tous revenus (par des chemins buissonniers) au bout de 2h30, joyeux et bien plus savants avec en prime des recettes d'huile de massage à mettre en œuvre !



### PRÉSENTATION DU PROGRAMME POUR L'ÉTÉ 2018

- ✿ L'exposition sur les vieux outils aura lieu les après-midis des vendredi, samedi et dimanche du mois d'août, de 15 h à 18 h dans la maison de Serge GAUTHIER que nous remercions vivement de nous prêter ses locaux à cette occasion. La permanence sera tenue et définie à tour de rôle par les membres de l'association qui peuvent se manifester si cela les intéresse.
- ✿ Le samedi 11 août à 20 h 30, causerie sur le 'loup' à la salle des fêtes de Champagnac, animée par Jean-Michel MONTEIL.
- ✿ Le 16 août après-midi, ce dernier suggère une sortie à MEYMAC-près-BORDEAUX, animée par Monsieur Marcel PARINAUD avec notamment la visite de la maison GAYE-BORDAS et de quelques demeures caractéristiques de la ville.
- ✿ Voyage en car du 25 août confirmée à 'LASCAUX 4' avec visites de la grotte le matin, et l'après-midi, du parc animalier du Thot (compter 2 heures) avec différents espaces autour de la relation entre l'Homme et l'Animal. Les détails et le prix de cette journée restent à confirmer. Le soir, goûter préparé par les membres de l'association. Pour les personnes qui ne viennent pas au voyage, il est tout-à-fait possible d'assister au dîner moyennant une participation de 5 € par personne.
- ✿ JOURNÉES DU PATRIMOINE LES 15 ET 16 SEPTEMBRE
  - ◆ Samedi 15 septembre visite en covoiturage de l'abbatiale de SAINT-ANGEL. Départ à 13 h 30, place de l'église.
  - ◆ Le dimanche 16 septembre, après-midi 'DICTÉE' avec Madame DUBOIS, ancienne institutrice du village de CHAMPAGNAC ou Madame Danièle LATTA. Cela devrait être un après-midi bien sympathique... (cette animation, suggérée par Danièle BREBANT, et prévue pour un après-midi de l'automne, a en fait été intégrée à cette Journée du Patrimoine, car l'orthographe en fait grandement partie...).
  - ◆ Le 27 octobre 2018, repas de l'automne avec la 'poule au pot' chère à notre bon roi Henri IV.
  - ◆ Le 10 novembre 2018, commémoration des cent ans de la guerre 14-18. Soirée animée par Claude LATTA.

Notre revue prend forme et pourra être achevée et distribuée prochainement.  
Toutes ces sorties et visites sont ouvertes à tous.

Merci de votre participation et BEL ÉTÉ !

## TOUR DU LIMOUSIN

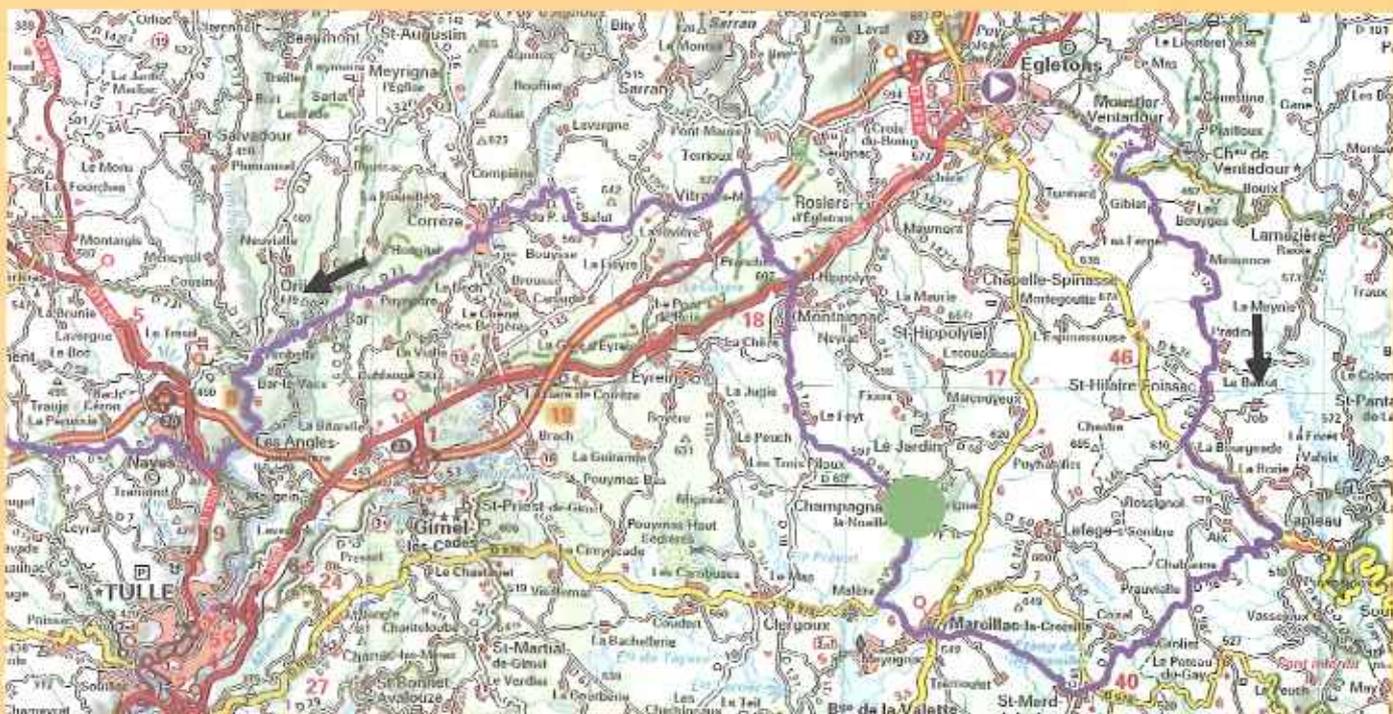
La 51<sup>ème</sup> édition du tour du Limousin Nouvelle-Aquitaine se déroulera du mercredi 15 au samedi 18 août 2018. Les départements de la Creuse, de la Dordogne, de la Haute-Vienne et de la CORREZE seront traversés et plus particulièrement

### CHAMPAGNAC LA NOAILLE le vendredi 17 août

Vous trouverez ci-contre le détail du trajet depuis le départ d'Egletons.  
Vous pouvez également vous connecter sur le site : [www.tourdulimousin.com](http://www.tourdulimousin.com)



«Chez Nous à  
Champagnac-La-noaille»  
SORTIE NATURE  
le 23 juin 2018



**Tour du Limousin - 3<sup>ème</sup> étape EGLETONS-UZERCHE - vendredi 17 août 2018**

- DÉPART Moustier-Ventadour
- Lieu-dit «La Bissière» / 12h15
- Saint-Hilaire Foissac / 12h31
- Lapeau / 12h39
- Saint Merd de Lapeau / 12h53
- Marcillac La Croisille / 13h01
- **Champagnac La Noaille**
- Intersection D99 et D10 / vers 13h10
- Moutagnac St Hippolyte / 13h22
- Vitrac sur Montane / 13h32
- Corrèze / 13h41
- Naves / 14h04
- Perpezac Le Noir / 14h35 Sprint
- Estivaux / 14h48
- Orgnac sur Vézère / 15h02
- Vigeois / 15h20
- Uzerche / 15h30
- Eyburie / 15h44
- Condat sur Ganaveix / 15h53 Sprint
- Meilhards / 16h11
- Masseret / 16:29
- Salon La Tour / 16:38
- Saint Ybard / 16:50
- Uzerche - **ARRIVÉE** prévue 17h00

## CLUB D'ASTRONOMIE LA LICORNE DE CHAMPAGNAC LA NOAILLE

Comme les années précédentes, le Club d'astronomie de Champagnac-la-Noaille participe aux Nuits des Etoiles.

Cette année, c'est le premier week-end d'août qui a été choisi pour les observations du ciel.

**A Champagnac-la-Noaille, le samedi 4 août (21 h à la salle des fêtes).**

La soirée débutera par une conférence donnée par Michel Bonavitacola, président du Club.

Ensuite, le public pourra observer les objets célestes à l'aide de lunettes et télescopes.

**A Bonnefond, le dimanche 5 août (21 h sur le site de Chadebec)**

Observation (aux jumelles) des étoiles et constellations repérées grâce à un laser.

*Soirées gratuites ouvertes à tous.*

Organisation : Club d'Astronomie de Champagnac-la-Noaille

# LA NUIT des étoiles

samedi 4 août 2018

www.licorneress.fr

www.afastronomie.fr

CHAMPAGNAC LA NOAILLE 21h - SALLE DES FÊTES



## CLUB DES AINÉS « LOU LIADOUR »



### Repas d'été

Le club des aînés *Lou Liadour* s'est réuni pour leur repas d'été le 19 juin 2018 au restaurant «*Les Pieds dans l'eau*» à Marcillac-la-Croisille.

Dans ce magnifique cadre et autour d'un bon repas, les aînés ont eu le plaisir de se retrouver et de passer une excellente journée.

**Prochaine réunion du club le 4 septembre**

**Bon été à tous !**



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'ÉTANG PRÉVÔT

**A** l'occasion de la journée nationale de la pêche le 3 juin, le Syndicat intercommunal de l'étang Prévôt a offert une journée de pêche aux enfants des communes de Champagnac et Clergoux.



Le but était de les initier à la pêche, de leur montrer un matériel toujours en évolution de leur dévoiler les différentes techniques de cette discipline ou de les guider dans le perfectionnement de leur propre approche de la pêche. Du matériel était mis à leur disposition, comme ces petits bateaux «*Float'Tube*»

Une très belle journée qui a fait des enfants heureux.